



Bon à savoir

Septembre 2008

Promotion des ACO

Le dispositif REP (Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle), millésime 2008, va s'activer prochainement. Pour être éligible, il faut se trouver sur son grade depuis au moins dix ans. Le classement se faisant ensuite à l'ancienneté intégrale, il est primordial de bien avoir fait valoir ses droits en matière de **reprise d'ancienneté**. Sur cette question, il n'est pas rare que, suite à nos interventions, des agents bénéficient de rallonges d'ancienneté substantielles, avec les indemnités et avantages de toute nature y afférent (promotion, vente de quartiers, priorité pour les congés, etc...). N'hésitez pas à nous contacter si vous avez eu des CDD litigieux qui pourraient faire l'objet d'une reprise même refusée une première fois.

Tuyau UNSA Bien vérifier que votre N+2 vous a placé sur le niveau « **excellente candidature** ». Si ce n'est pas le cas, vous avez la garantie... d'attendre le prochain tour. D'aucuns Chefs d'Etablissement, soit innocents soit filous, vous encenseraient bien à longueur d'année tout en ayant coché une autre case !

Proposition du N+2 :

Date et signature

Excellente candidature
 Bonne candidature
 Assez bonne candidature

Restauration

Lors des CDSP* du 28 mars et du 27 juin 2008, l'UNSA-Postes ANJOU-MAINE a fait part de certaines remarques concernant l'attribution des titres restaurant. En effet, il est dit dans la note de service que les personnes rattachées à un point de restauration collective ne peuvent bénéficier de ces titres. Fort bien ! Cependant, il s'avère que certains de ces points ne répondent pas, ou plus, aux attentes du plus grand nombre (exemple : COPAINVILLE à MAYENNE où 5 personnes seulement en moyenne se rendent quotidiennement sur 65 possible). A notre question innocente de savoir si le schéma directeur de la restauration était bien adapté, l'UNSA-Postes a essuyé le feu croisé des syndicats traditionnalistes et des dirigeants de LA POSTE (non moins traditionnalistes), outrés qu'on puisse remettre en question, même à la marge, un principe tel que la restauration collective ! On a bien compris que ce qui compte pour tout ce beau monde, c'est simplement qu'elle existe. Peu importe que personne n'y aille.

Seul point positif : ceux qui se font « ceinture » sauront maintenant à qui ils le doivent.

Ouverture du capital de LA POSTE

Dans cette affaire, ce n'est pas tant le statut de LA POSTE qui importe, c'est plutôt celui des postières et des postiers qui se lèvent le matin pour accomplir leur mission. C'est en tout cas sur ce terrain-là que l'UNSA-Postes place son action syndicale à venir. Pour le reste, à vos marques messieurs-dames les politiques... qui dites en haut d'une façon et en bas de l'autre ! De toute façon, comme dirait le facteur :

« mordu du chien ou mordu de la chienne, qu'est ce que ça change ? ».

*Commission du Dialogue Social de LA POSTE, tenues à la DOTC

tel : 02 43 33 71 87

union Nationale des Syndicats autonomes
La Maugerie 72170 SAINT MARCEAU

e-mail : unsapostes72@wanadoo.fr